



Commission consultative paritaire de la Mission laïque française

4 février 2021

Déclaration liminaire de la FSU

M. le Directeur général,

Quoique brève, notre déclaration touche à l'essentiel de ce qui nous rassemble ici à savoir **le dialogue social**. Nous nous interrogeons sur le sens à donner à l'absence de réponse de votre part jusqu'à hier après-midi, et par là même au sens de notre participation à la Commission consultative paritaire.

Lors de la précédente CCP, vous nous aviez indiqué que vous alliez répondre à notre déclaration liminaire par écrit. Il a fallu attendre hier malgré nos demandes en amont. Nous vous remercions néanmoins pour cette réponse. Ce long silence, tant épistolaire qu'en séance, nous a privé de votre analyse et de vos commentaires, qui constituent pourtant la base même du dialogue social. A cet égard, nous espérons que votre mandat coïncidera avec de nouvelles relations basées sur le respect des personnels et de leurs représentants.

Sur le fond, votre réponse se veut rassurante concernant **les renouvellements de détachement** pour les collègues relevant de l'ancien statut commun. Dont acte. La MLF y perdrait à précariser ses personnels auxquels l'ancienneté en poste confère des qualités appréciées de tous, la connaissance du milieu local et de ses acteurs, le multiculturalisme et le multilinguisme en actes et dans leur vécu. Malgré cette volonté de rassurer, la MLF a néanmoins décidé unilatéralement de ne pas renouveler le détachement de plusieurs personnels à la rentrée prochaine ; nous rappelons notre totale opposition à cette pratique consistant à utiliser la procédure administrative de renouvellement de détachement pour se séparer de personnels sans motif.

A vos yeux, **les impératifs budgétaires commandent, et vous en faites une source d'instabilité et de précarité pour les personnels**. Que ce soient ceux qui sont en poste ou ceux qui seront recrutés à l'issue de cette CCP, tous seront à la merci de l'état des finances de l'établissement et de la décision couperet d'un chef d'établissement. Cela vaut pour les détachés, mais aussi pour les personnels de droit local : combien de collègues ont-ils déjà été licenciés ? Ceux du Liban sont particulièrement touchés, et ailleurs ?

Enfin, sur **la question des aides de l'Etat**, vous précisez que ces aides ne sont destinées qu'aux **établissements conventionnés avec l'AEFE**. Or ces établissements eux aussi sont ciblés par des velléités de fermetures de postes, qui n'émanent pas de l'Agence. La réalité, c'est que la MLF encaisse les aides mais veut supprimer des postes, à Alicante avant de se raviser, au Liban maintenant. La FSU l'a dit au sujet du plan d'aide pour le réseau d'enseignement français à l'étranger, et le répète ici : **l'octroi des aides publiques doit être conditionné au respect de principes éthiques, notamment au maintien des emplois**. Ce serait pour la Mission laïque française un moyen de rester fidèle à son histoire et ses valeurs, à ce qu'elle fut.